



Saint SULPICE et CAMEYRAC

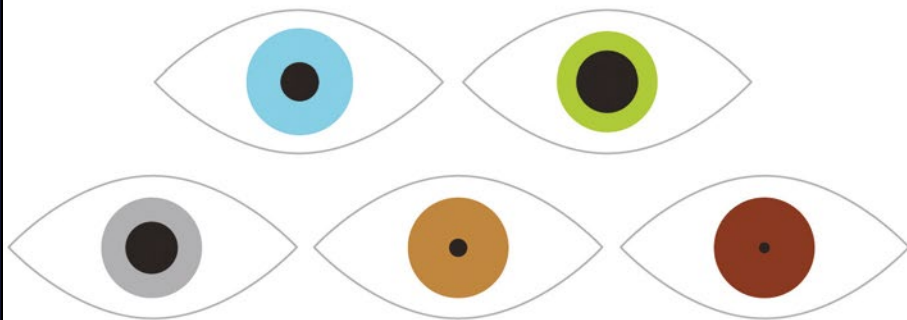


Bulletin Municipal • Mai 2018

n° 122



Un Carnaval festif !



Chez B&C Opticiens, vos yeux seront toujours plus précieux que vos lunettes.

Les Opticiens Libres c'est un réseau d'opticiens indépendants, reconnus spécialistes de la santé et libres de tous leurs choix.



Les Opticiens Libres se sont engagés dans une démarche qualité certifiée par **VERITAS**, organisme de certification indépendant, pour vous garantir les meilleurs services.

**B&C
OPTICIENS**
21, place Maucaillou
33450 SAINT-SULPICE
ET-CAMEYRAC

Tél. : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

www.lesopticienslibres.com

Ouvert du mardi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h
et le samedi de 9h30 à 12h30 et de
14h30 à 18h.




Les Opticiens Libres®
EXPERTS EN SANTÉ VISUELLE

RCS BORDEAUX B 442 762 514 - Photos non contractuelles © Opticiens Rev - R0433

NOUVEAU
OUVERT TOUS LES LUNDIS DE 10H à 18H
Avec ou Sans Rendez-vous

Coiffure
Brigitte G. *Coiffure Mixte*

05 56 30 88 50
07 68 64 18 48

Horaires d'ouverture : Mardi au Jeudi 9h - 12h / 14h - 19h
Vendredi 9h - 19h
Samedi 8h - 17h

11 Place Maucaillou - 33450 Saint Sulpice et Cameyrac

CHATEAU
Saint-Sulpice

2000

BORDEAUX

Appellation Bordeaux Contrôlée

MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU

S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450

Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32

Sommaire

	La vie de la commune	p.4
	Nos écoles	p.14
	Conseils municipaux	p.20
	Joyeuse Sports	p.28

	Nos associations	p.31
	Environnement	p.35
	Infos générales	p.36
	Agenda, état-civil, horaires des messes	p.37
	Expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale	p.38



édito

Chères concitoyennes, chers concitoyens

Le vote du budget est un acte essentiel de la vie communale. À partir des résultats de l'année précédente, c'est le moment des choix pour celle qui vient et même au-delà car notre réflexion se fait avec une vision pluriannuelle. Les bons résultats du compte administratif 2017 nous permettent d'élaborer un programme ambitieux sans augmenter les taux des taxes communales, nous pouvons envisager les investissements nouveaux sereinement avec des taux stables. Et ceci malgré les incertitudes qui pèsent sur la réforme de la fiscalité locale qui devrait être remaniée à la suite de la suppression future de la taxe d'habitation.

Nous venons d'obtenir le permis de construire pour le centre de loisirs 3/6 ans qui sera édifié à côté de la maternelle. C'est une étape importante dans l'avancée de ce projet structurant pour lequel nous n'attendons plus qu'une dernière subvention.

Un programme d'améliorations des équipements du pôle élémentaire et de la cuisine centrale accompagnera les efforts importants faits pour l'enfance.

Les logements de Logévie seront livrés fin juin et la rue des Anciens Combattants refaite au droit de ces immeubles.

Un trottoir nouveau vient d'être créé place de l'Ormeau et le programme de rénovation de l'intérieur de l'église de Cameyrac est arrêté, nous sommes dans l'attente du permis de construire obligatoire pour un immeuble inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Nous allons aussi étudier la meilleure manière de répondre au développement du club de tennis.

Vous le constatez, les investissements communaux sont nombreux, accompagnés par ceux que la Communauté de Communes fait sur notre territoire. La réfection de la première partie de l'allée de la Pépinière se termine et la deuxième suivra cette année. Cet axe important est complètement transformé avec création de trottoirs sur un côté et réservation de l'autre pour une future voie cyclable.

À cela s'ajoutera l'arrivée de la fibre optique qui sera déployée par le Département avec l'aide financière de la Communauté de Communes. Elle devrait aller prioritairement vers les quartiers les moins bien desservis actuellement.

Les élus et le personnel municipal unissent leurs efforts pour répondre au mieux à vos besoins, dans la mesure des moyens qui nous sont donnés.

Bien sincèrement à toutes et à tous,

Votre Maire

Pierre JAGUENAUD

“ Les investissements communaux sont nombreux, accompagnés par ceux de la Communauté de Communes. ”

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Vers la Victoire en déchantant

Le printemps 1918 est terrible pour les Alliés. Les divisions américaines ne seront opérationnelles qu'à partir de juin. En attendant, il faut tenir malgré tout. Ludendorff, enrichi des divisions revenues du front russe, reprend la guerre de mouvement au niveau de St Quentin. Il tente et réussit une percée à la jonction des Armées françaises et britanniques. Il se rapproche de Paris qui est à portée de canon. La capitale est bombardée, les habitants fuient vers le sud. Le 4 juin, le doute fait chanceler les chefs militaires Foch et Pétain. Seul Clémenceau, interpellé par la Chambre, fait preuve d'une inébranlable confiance. Et par chance, il voit juste ! Les Allemands sont épuisés, ils n'ont plus de réserves en hommes ni en obus ; ils n'avancent plus, c'est le chant du cygne pour l'Armée du Kaiser.

Le 15 juillet, Ludendorff n'a pas dit son dernier mot et s'entête. Il ordonne une attaque entre Reims et Villers Cotterêts mais il est stoppé net par les Français et les Américains. Le ciel n'est plus bleu mais il devient bleu blanc rouge. Le 18, les Allemands battent en retraite et perdent 40 km et 600 canons.

Le 6 août, Clémenceau accorde le bâton de maréchal à Foch. Le 8 août, il lance une grande offensive franco-britannique en Picardie, « un jour de deuil » pour l'armée allemande.



▲ Maréchal Foch



▲ Bâton de maréchal

Vers la Victoire en chantant

Les soldats allemands se rendent sans combattre, ne respectent plus les ordres, pour sauver leur vie. A l'arrière, la guerre civile commence à apparaître contre les autorités allemandes.

Fin septembre 1918, encouragé par ses succès en Picardie, Foch lance une attaque générale sur tout le front. Belges, Français, Britanniques et Américains s'élancent contre les Allemands...

Guy BENIZEAU

Ceux de St Sulpice et Cameyrac morts pour la France

2^e Quadrimestre 1918

Emmanuel NICOT

Emmanuel NICOT est né le 26 novembre 1892 à St Sulpice et Cameyrac, au lieu du Canton, fils de Pierre NICOT et Anne RIBEYRE. Il exerce la profession d'ouvrier agricole.

Il est mobilisé le 2 août 1914 au 6^{ème} Régiment d'Infanterie de Saintes et participe à la bataille de Charleroi du 20 au 23 août. Replié sur la Marne du 5 au 14 septembre, il est blessé par balles aux deux cuisses. Il est nommé caporal le 21 juillet 1915. En 1916, son régiment combat à Verdun où il reste jusqu'en janvier 1918. Jusqu'en juin 1918, il est positionné en Lorraine pour résister aux attaques ennemies. Il est nommé sergent. Il a traversé les quatre années de guerre et, alors que la victoire s'annonce, son régiment est appelé en renfort en Picardie. Il est tué à l'ennemi le 12 août 1918 à Elincourt (Oise) à 25 ans.

Gaston Pierre FAVEREAU

Gaston Pierre FAVEREAU naît le 2 décembre 1890 à St Sulpice et Cameyrac, au lieu de Magnan, fils de Jean FAVEREAU et de Marie LATOUR. Il exerce la profession d'ouvrier agricole.

Il est mobilisé le 3 août 1914 au 6^e R.I. de Saintes en qualité de clairon. Il sera de toutes les grandes batailles. Le 1^{er} avril 1915 il passe au 144^e R.I. et combat sur les fronts de l'Yser et de Champagne. Incorporé ensuite au 418^e R.I. de Souge (33), il participe en 1916 aux batailles de Verdun et de la Somme. Il est nommé caporal le 1^{er} mai 1916. En 1917, il est sur le Chemin des Dames et en 1918 il se trouve à repousser l'ennemi dans l'Aisne près de Soissons.

Il est tué à l'ennemi le samedi 28 août 1918 à Pommiers-Pasly (Aisne). Il est âgé de 27 ans.

Marc Gabriel BERGEY

Marc Gabriel BERGEY est né le 2 mars 1898 à Ambarès (33) au lieu de Lagrave, fils de Pierre BERGEY et de Marie DUPUY. Il fait des études à l'école militaire de Saint Cyr.

Agé de 19 ans, il est incorporé le 17 avril 1917 au 57^e R.I. de Libourne et rejoint son régiment sur le front de l'Aisne pour combattre et tenir le plateau de Vauclerc.

Ce régiment, très mobile, est déplacé en Alsace de juillet à octobre 1917 puis en Champagne jusqu'en mars 1918 pour revenir sur le front de l'Aisne en mai et juin.

Agé de 20 ans, il est nommé caporal le 13 juin 1918 puis combat dans le secteur de la Somme.

Il est porté disparu le lundi 2 septembre 1918 à Rouy-le-Petit (Somme) à l'âge de 20 ans.

Travaux

Pour la sécurité de tous, de nouveaux aménagements ont été réalisés.



▲ Aménagements de trottoirs, réfection de la chaussée et des bas-côtés Allée de la Pépinière



▲ Aménagement d'une écluse et de trottoirs avenue Lagraulta



▲ Mise en sécurité de la RD 13 à Cameyrac

Caserne des pompiers

La future caserne des pompiers de Saint Sulpice et Cameyrac et de Saint-Loubès sera située sur notre commune. Le département et le SDIS ont donné leur accord et le foncier est en cours d'acquisition.

Le coup d'oeil du riverain

Si vous remarquez un lampadaire en panne, relevez le numéro présent au milieu du poteau et communiquez-le à la mairie au **05.56.30.84.13** ou par mail mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr



PLU : Informations

Ce document fixe les orientations d'urbanisme pour les 10-12 années à venir. Son élaboration fait l'objet de réunions mensuelles et doit intégrer toutes les lois applicables, parfois contradictoires.

Le règlement est presque terminé et une réunion publique aura lieu dès que nous aurons reçu l'avis de la CDPNAF (commission départementale pour les espaces naturels et sensibles). La concertation continue au cours des permanences tenues par le maire ou l'adjoint à l'urbanisme, jusqu'à l'arrêt du projet.

Pssst...

savez-vous qui était... Léo Drouyn ?

François Joseph Léo Drouyn est né le 12 juillet 1816 au domaine des Marronniers à Izon et il a vécu sa petite enfance, jusqu'à l'âge de 8 ans, au château du Gay à **Saint-Sulpice**.

À l'âge de 22 ans, Léo se marie, le 28 août 1838, à Bordeaux, avec Anne Marie de Montalier originaire d'Izon (née le 28 août 1813, décédée en 1895). Ils n'eurent qu'un seul enfant : Léon Drouyn (né le 9 juillet 1839, décédé en 1918).

Léo Drouyn s'éteint le 4 août 1896, dans la maison de son fils, rue Desfourniels à Bordeaux, dont un tronçon porte aujourd'hui son nom.

Il est inhumé dans la sépulture de la famille d'Anglade, au cimetière de la Chartreuse, à Bordeaux. (Son fils, Léon, avait épousé la fille de Léo Dufoussat, propriétaire du château d'Anglade à Izon).

Comme carrière, la mère de Léo l'oriente vers le négoce, mais il préfère quitter cet emploi pour suivre les cours du peintre bordelais Jean-Paul Alaux. Il devient peintre, dessinateur, aquarelliste et graveur ; il fit aussi partie de l'École de Barbizon, ce mouvement artistique qui redécouvrit au milieu du 19^e siècle, le Paysage et la Nature. Représentant du mouvement provincial, il a surtout dessiné les monuments et les paysages de son département. Il participa également, dans le mouvement romantique, à la redécouverte et au triomphe du Moyen Âge.

Qu'est-ce qu'il a fait de remarquable ?

De retour à Bordeaux en 1843, Léo Drouyn devient le dessinateur attitré de la Commission des Monuments Historiques de la Gironde : il commence à parcourir la campagne girondine. Il est le tout premier à mettre en exergue la richesse du patrimoine roman girondin. Il devient l'un des plus éminents spécialistes de l'architecture médiévale, dont il grava les principaux monuments de sa région (églises, châteaux, abbayes) à l'eau-forte.

Léo Drouyn avait l'œil pour les détails et il était un graphiste hors-pair. Ses gravures sont des représentations très fidèles de la réalité qu'il a vue. Il ne laisse aucune place pour des envols lyriques ou esthétiques ; ses gravures sont mieux que des photos, car il prend soin d'enregistrer les détails à toutes les échelles.

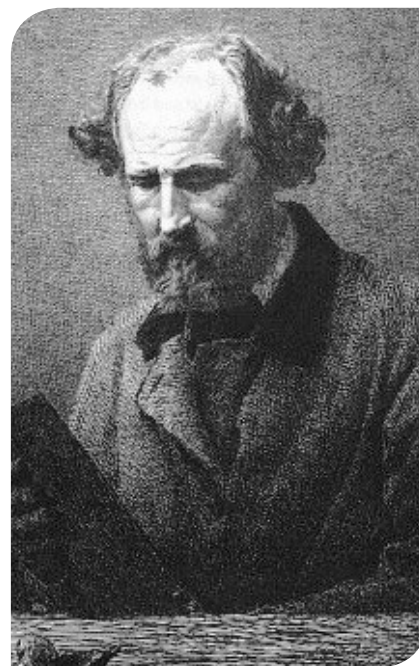
Cinquante ans avant les photographes Félix Arnaud et Jean-Auguste Brutails, Léo Drouyn montre également une véritable sensibilité ethnographique, avec une attention toute particulière au petit patrimoine, aux vieilles fermes, à l'architecture en torchis et pans de bois.

Cet artiste et savant girondin, a laissé un fond iconographique exceptionnel sur le patrimoine aquitain autour de 1850, quarante ans avant les premiers témoignages photographiques. L'œuvre retrouvée est riche de plus de 5000 dessins et près de 1550 gravures.

William Ellison



▲ Façade et porche de l'église Saint Roch, gravure (13,5 x 9,5 cm) dans le Bulletin de la société archéologique de Bordeaux, tome II, 1875.



▲ Autoportrait de Léo Drouyn

Un peu de lecture...

- L'article dans l'encyclopédie en-ligne Wikipédia sur [Léo Drouyn](#) donne plus d'informations et les liens pour consulter un certain nombre d'ouvrages de Léo Drouyn.
- [Saint-Sulpice-et-Cameyrac autrefois...](#) Auteurs: Bernard Prégat et Denise Dumonteil. Ouvrage édité par la commune de Saint-Sulpice-et-Cameyrac. Collection : «Mémoire et Patrimoine», Les Dossiers d'Aquitaine, ISBN 2-84622-075-1.
- [Les dessins de Léo Drouyn](#) avec des commentaires historiques par des éminents spécialistes font l'objet d'une édition par les *Éditions de l'Entre-deux-Mers*. Ses tomes sont disponibles à la bibliothèque municipale de Saint-Sulpice.
- [Le site Léo Drouyn](#) (leodrouyn.com) lui est consacré.
- [Les œuvres originales de Léo Drouyn](#). Pour les observer, on peut consulter *Les fonds Léo Drouyn* aux Archives Bordeaux Métropole, rue des Queyries (Bastide-Niel), Bordeaux.

Police municipale



Vous êtes témoin de faits inhabituels, démarchages, personnes ou véhicules suspects. Appelez immédiatement la gendarmerie, votre aide nous est précieuse.

COMPOSEZ LE :

17 Centre opérationnel de la gendarmerie à Bordeaux
05 57 77 53 10 Gendarmerie de Carbon-Blanc

OU PAR MAIL :

bta.carbon-blanc@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Participation citoyenne, voisins vigilants

Dans le cadre de « Participation citoyenne » dispositif qui permet d'être vigilant entre voisins, des volontaires sont recherchés pour être référents de quartiers.

Si vous êtes intéressés contactez M. Pierrot, policier municipal, au 05.56.30.84.13 ou par mail : policemunicipale@saintsulpiceetcameyrac.fr

Une réunion d'information a eu lieu à ce sujet le 9 février. Animée par la brigade de Carbon Blanc, elle a permis aux citoyens de poser leurs questions et de s'informer également sur le dispositif Tranquillité Vacances.

Plus d'infos sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Operation-tranquillite-vacances2



▲ Voisins vigilants



Lion's club

Carton plein pour ce traditionnel loto des Lions de Bordeaux Caudéran qui s'est déroulé le dimanche 4 mars. Par leurs différentes actions, ils aident la recherche médicale, soutiennent les enfants malades, aident le CCAS de la commune et permettent à 3 enfants de Saint Sulpice de partir en vacances à leur centre Plein Air de Gujan-Mestras au mois d'août.

Belle solidarité les Lions et à l'année prochaine !

Le traditionnel repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés s'est tenu le dimanche 14 janvier dans notre salle des fêtes admirablement décorée. Après avoir souhaité la bienvenue et présenté ses vœux à quelques 170 aînés, Ghislaine Jaurégui a demandé d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont quittés, ceux qui sont malades ou hospitalisés et qui étaient à nos côtés l'an dernier, sans oublier notre doyenne Yvette Fouquet qui va fêter ses 103 ans dans quelques jours.... Après un bref rappel sur les ateliers animés par le CLIC en 2017, elle a annoncé un atelier sur les accidents domestiques prévu à Beychac courant mars et une animation seniors sécurité routière animé par l'association Vigilance 33 sur Saint Sulpice courant juin.

Monsieur le maire a annoncé la livraison des logements sociaux Logévie en mai prochain, le début des travaux de ceux de Magnan Nord, divers travaux d'aménagements routiers, le projet de construire un ALSH maternel si les financements suivent et une possible mise en place de «Voisins Vigilants» sur la commune. Il remercia les nombreux bénévoles pour leur implication tout au long de l'année et présenta ses vœux les plus chaleureux de santé et bonheur aux anciens.

Puis, selon la coutume, les deux doyens de l'assemblée reçurent en cadeau des fleurs et du vin. Merci au traiteur Chevrier qui nous a régales.

À l'heure où ce bulletin est sous presse, nous apprenons que Mme Coirier, doyenne du repas des aînés, est décédée. Nous présentons nos condoléances à sa famille.



▲ Madame Coirier et Monsieur Dutheil

Bourse aux vêtements Printemps/Eté-Adultes/Enfants

Malgré un temps plutôt maussade, le succès était au rendez-vous pour cette 1^{ère} bourse aux vêtements de l'année ! MERCI au fidèle groupe de bénévoles qui travaille sans relâche durant ces quatre jours. Le bénéfice acquis est entièrement reversé au CCAS de la commune pour aider les personnes en situation de précarité.

**La prochaine bourse aux vêtements
Automne/Hiver-Adultes/Enfants aura lieu
du lundi 24 au jeudi 27 septembre 2018**



Téléthon



Vendredi 24 février a eu lieu dans la salle des fêtes, la manifestation Merci Téléthon de la coordination Gironde Est en présence des bénévoles, des acteurs de la commune et des alentours. Monsieur Jaguenaud a mis à l'honneur les bénévoles « *sans lesquels il n'y aurait pas d'avancées possibles, à la fois dans le social et dans le sociétal. Ils sont indispensables à la vie de la commune. Les progrès réalisés par la recherche grâce à leur investissement sont un formidable encouragement à la fois pour les bénévoles et pour les chercheurs* ». Joël Cassat, responsable Gironde secteur est, a félicité les bénévoles de Saint Sulpice qui ont réalisé cette année un gros Téléthon. « *Je les remercie, ainsi que Christiane Pulcrano pour son attachement et sa motivation sans faille. Les bénévoles se remettent tous les ans en question pour proposer de nouvelles animations et cela a payé : en plus des manifestations traditionnelles sur la commune, une grande première a été réalisée avec le club de golf qui a été particulièrement réussie. Cette solidarité est importante d'autant que la manifestation sur terrain a été compliquée cette année.* » Le manque de relève parmi les bénévoles commence également à se faire sentir et Joël Cassat a conclu ses remerciements en lançant « *un appel à mobilisation pour la prochaine édition qui aura lieu les 7 et 8 décembre 2018.* »

SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

FÊTE LOCALE

cour de la bibliothèque

Vendredi
CONCERT
OUTSIDERS
GREYHOUND
22h

Samedi
après-midi
16 h
Mondial Bubble foot
CITY STADE

TOUS
LES JOURS
fête foraine
AVEC MANEGES
grillades et buvette
sur place

Samedi
après-midi
Course cycliste
et concours de
pétanque

Dimanche
Bric à Brac
extérieur 8h
Cour bibliothèque

Samedi soir
20h
Soirée Axoa et Paëlla
23h
Feu d'Artifice
Retraite aux flambeaux
pour les enfants



29 et 30 JUIN, 1^{er} JUILLET



<https://www.facebook.com/comite.saint.sulpice.et.cameyrac/>

renseignements/ inscriptions: 06 61 41 62 90

Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS

06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63

Richard Xavier

8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac

Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades

Papiers peints - revêtements sols & murs

Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet

Sinistre/Dégât des eaux

epr.richard@orange.fr

www.enduit-enduit-revetement.fr



Assureur des particuliers et des entreprises

Centre Commercial SUPER U - 8 Place Maucaillou

33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC

Tél. 05 56 30 89 80

Courtage en assurance n° ORIAS 07000250 - RCS Bx 340 495 126

CAVE L'ŒNOPHILE

Tél. 05 56 30 20 67

Nathalie Ribereau Thés
Cafés
Épices
Cadeaux
Confiserie
Épicerie fine ...



33450 St Sulpice & Cameyrac Pk Super U

Bouteilles, verreries peintes pour anniversaire retraite

Chocolats fins toute l'année

Grand choix Whiskies Rhums Portos vins fins



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - ☎ : 05.56.72.88.57

✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr

Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021



Professionnelle depuis 1990 des transactions immobilières,
Christine Girard vous accompagne tout au long de votre projet.

Pour contacter l'agence de Saint Sulpice 06 21 55 33 26 - 05 56 72 19 51

www.prestigehome.fr / contact@prestigehome.fr

33 450 Saint Sulpice et Cameyrac

Carte professionnelle n°33483-2105 - RCS : Bordeaux 400 494 704 000 28 - Affilié à la Caisse de Garantie de l'Immobilier : GALIAN

Initial



www.initial-services.fr

Experts de la location & entretien d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac



Du nouveau à Saint Sulpice et Cameyrac

D.Lice et T.roir

Ce nouveau commerce installé au 14 route de Libourne dans l'espace Canteloup est dédié à la crèmerie et la fromagerie. Pascale et Alain proposent aussi un bel assortiment de charcuterie des Pyrénées et du Sud-Ouest. Des fruits et légumes, des œufs et des volailles fermières sont également en vente. Une épicerie fine et quelques vins locaux viennent parfaire ce bel assortiment.

Ouvert du mardi au samedi : 8h30 - 19h,

dimanche : 8h30 - 12h30

Pour réserver vos poulets, pintades ... [05 56 44 84 11](tel:0556448411) et

www.facebook.com/Dlice-Troir



L'instant Fitness

Changement de propriétaire Fitness Attitude devient L'instant Fitness.

Renseignements, inscriptions au [05.57.83.06.41](tel:0557830641), 25 bis route de Libourne

contact@linstant-fitness.fr

Agence des arcades

Installée au 28 place Maucaillou, l'Agence des Arcades, affiliée FNAIM, est spécialisée dans la transaction Vente et Achat de biens immobiliers, maisons, appartements, terrains, villas et propriétés. Pascal le directeur d'agence et son équipe commerciale, Laurence, Anne-Sophie et Pierre ont le plaisir de vous accueillir au sein de leur agence et de vous apporter tous leurs conseils et supports pour vos futurs projets immobiliers. [05 57 48 40 40](tel:0557484040)



La rue des jeux

Vous êtes nombreux ces derniers mois à interpellier les services de la mairie pour connaître le devenir de l'association « la rue des jeux ».

En effet, depuis plusieurs mois, les portes de la ludothèque sont closes.

Et pour cause, un inventaire minutieux des jeux de société ainsi que la réhabilitation des locaux sont en cours.

D'anciens et de nouveaux bénévoles s'affairent aussi bien en tâches manuelles qu'en gestion administrative pour vous proposer un nouvel espace convivial et chaleureux.

L'équipe espère pouvoir vous accueillir dès la rentrée de septembre.

En attendant vous pouvez suivre l'évolution des travaux et les actualités via notre [page Facebook La Rue des Jeux](#) ou nous contacter via laruedesjeux.ssc@gmail.com, ou encore par téléphone au [06.66.17.42.43](tel:0666174243)



Sushi man

Steeve Parriche, originaire de notre commune, a participé depuis le mois de février au Championnat de France de Sushi dont la finale s'est déroulée les 5 et 6 avril 2018 à Paris.

Félicitations à Steve car il compte parmi les meilleurs sushi man de France. Son diplôme de Maître Sushi lui permet d'exercer son talent dans le monde entier. C'est à Langon qu'il a choisi de s'installer, vous pouvez déguster ses sushis, sashimis et autres makis au Pink Sushi Bar.

À la Bibliothèque

Contes de Sandra « Autour des galettes »

Ces derniers contes se sont terminés avec une dégustation de galettes et Oh ! Miracle !! Chacun ayant découvert une fève dans sa part de galette, tous les enfants sont repartis couronnés.



Marion Rigaiil en dédicace le 3 mars

Marion Rigaiil résidant à Saint Sulpice a choisi de présenter dans notre bibliothèque son premier roman « Où est passée Prune Calisson »

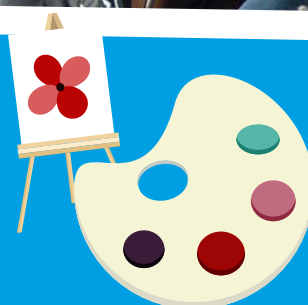
Marion nous a confié avoir commencé l'écriture d'un nouveau roman.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès et sommes impatients de le découvrir.



Expo peinture

Du 8 au 10 juin aura lieu dans les salons de la mairie, la 19^{ème} Biennale des Peintres sur le thème « La Ville ».



À la Bibliothèque

Se réunir autour des livres

De nombreux lecteurs étaient présents à la dernière rencontre autour du livre le jeudi 8 février. Les coups de coeur furent échangés dans la bonne humeur et ce fut la découverte d'une douzaine de nouveautés.

A cette occasion, s'étaient jointes à cette rencontre 3 auteures :

Nathalie Florentin qui demeure à Saint Sulpice et qui a déjà publié 2 romans,

Marion Rigaiil qui habite également la commune et dont le premier roman vient de paraître,

Elisabeth Bobrie Berneuil qui réside à Montussan et qui a déjà publié de nombreux romans.

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir M. Benizeau auteur de livres sur « Les chemins de Compostelle ».

TOUS ces livres sont disponibles à la bibliothèque.

Cette soirée animée et conviviale s'est terminée autour de crêpes et d'un verre de cidre.



Nouveaux horaires de la bibliothèque

Mercredi : 15h-18h / Jeudi : 16h-18h / Samedi : 10h-12h

Lis Tes Ratures

Le salon de littérature Jeunesse a eu lieu à Beychac et Cailieu les 23, 24 et 25 mars. Les écoles et l'ensemble des structures Enfance et Jeunesse de la commune ont participé en rencontrant des auteurs et illustrateurs et en imaginant une production liée à leur livre.

Prochaine édition : les 29, 30 et 31 mars 2019 à Montussan.



▲ Les auteurs



▲ Les auteurs



Les créations des écoles et centres de loisirs ▲



▲ Les créations des écoles et centres de loisirs



▲ Les créations des écoles et centres de loisirs



▲ Les ateliers



Au restaurant scolaire

Des animations proposées par Yoann le chef cuisinier, l'équipe cuisine et API le prestataire extérieur.



▲ Les crêpes : un vif succès à l'élémentaire



▲ Les petits écureuils ont apprécié



▲ La dégustation de fromages



▲ À la maternelle

CME

Depuis le début de leur mandat, les élus du Conseil Municipal Enfants ont mené plusieurs campagnes de sensibilisation auprès de leurs camarades d'école. Ils travaillent en ce moment sur le jardin partagé pour créer des panneaux informatifs.



Chaque jour des vêtements sont oubliés à l'école ou au centre de loisirs.

Jamais récupérés ces vêtements sont abandonnés et tristes.



Marquez le nom de votre enfant sur tous ses vêtements surtout les pulls et les manteaux !

Campagne de sensibilisation menée par le CME

Avis de recherche

Pour la mise en place d'une nouvelle activité après la classe, on recherche un(e) intervenant(e) musique à partir du mois de septembre. Si vous êtes intéressé(e) merci de vous faire connaître auprès du responsable des structures Jeunesse, Franck Baros (f.baros@saintsulpiceetcameyrac.fr)



Jardin Partagé

Ce projet initié par la directrice de l'école élémentaire en lien avec la municipalité, permet à toutes les structures enfance de la commune, les agents techniques des espaces verts et les parents des élèves de participer à un projet commun. Découverte ou redécouverte du lien avec la terre, l'objectif final de ce lieu est de favoriser les rencontres et les échanges entre tous les habitants. Situé près du City stade, de l'école et du Smile, les bacs sont en place et les plantations ont commencé. Sous la houlette de Maria Dauphin, aidée des animateurs et des enfants pendant la pause méridienne, le compost est toujours réalisé par le tri des déchets à la cantine. Il est utilisé pour fertiliser la terre. Les tontes et ramassages de feuilles sont collectés pour nourrir le compost. En attendant que les légumes et les fleurs poussent, chacun peut aller désherber, bêcher pour aider les enfants et les jeunes.

Venez voir, participez !



▲ Présentation du projet par les enfants à la municipalité



▲ Les semis ont été préparés en classe



▲ Briefing lors de l'installation



▲ Implantation de la jachère fleurie



▲ Construction et installation de la jardinière



L'explication de Calvin (élu au CME)

« Ce jardin est un jardin du partage. C'est un jardin potager. Les gens peuvent se servir des légumes que l'on a plantés. Mais il faut en laisser pour les autres ! »



▼ Préparation des jardinières



▲ Les jardinières sont prêtes

Dans la cour de l'école

Dans la cour de l'école, les élèves de CM2a ont nettoyé les jardinières et replanté différentes variétés de légumes et de fleurs. L'objectif est d'embellir leur espace de récréation mais aussi d'étudier la biodiversité.



Nos écoles



Tu fais quoi cet été ?



Séjour « Initiation au développement durable et à l'environnement »

(4 - 6 ans)

Séjour Découverte de la Vienne

(6 - 11 ans)



Stages d'initiation Golf et Poney

(6 - 11 ans)



Vacances sportives

(10 - 16 ans)

Séjour Été

(11 - 17 ans)



Renseignements et inscriptions auprès des centres et du smile.

Nouvelles adresses mails pour communiquer avec les structures jeunesse :

- **Centre de loisirs 3-6 ans :**
c.loisirs3-6@saintsulpiceetcameyrac.fr
- **Centre de loisirs 6-11 ans :**
c.loisirs6-11@saintsulpiceetcameyrac.fr
- **Smile :** smile@saintsulpiceetcameyrac.fr





B. QUINTANA

Tous les jours 24H/24



Toutes prestations funéraires

- Organisation d'obsèques civiles et religieuses
- Transport de corps avant et après mise en bière toutes distances
- Incinération
- Formalités et démarches assurées
- Salons funéraires privés
- Chapelle
- Chambre funéraire
- Salle de soins
- Thanatopraxie
- Véhicule de suite et véhicules de prestige

- Sonorisation

Magasin funéraire

- Fleurs naturelles (toutes compositions sur commande)
- Plaques
- Fleurs artificielles

Contrat décès

Transports internationaux

Constructions de caveaux

- Marbrerie
- Monuments funéraires

Crémation

www.pompes-funebres-quintana.fr

SAS FUNECAP OUEST - pfpe.bquintana@orange.fr

05 56 77 55 60

Fax : 05 56 38 90 31

91, rue Edmond Faullat

33440 AMBARES ET LAGRAVE

05 56 24 35 22

81, cours d'Albret

33000 BORDEAUX

05 56 56 05 05

69 bis, rue de la Pelouse de Douet

33000 BORDEAUX

(face dépositaire Hôpital Pellegrin)

Procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2018 à 20 h

L'an deux mille dix huit, le premier mars, à vingt heures,
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et
Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre
Jaguenaud, maire.
Date de convocation du conseil municipal : 23 février 2018

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire – Mmes et MM. : Laurisse, Seigneur,
Jauregui, Taudin, Quintal, Da Costa, Adjointes – Mmes et
MM. : Bonnamy, Poncelet, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly,
Deschamps, Gratia, Philippe, Barbin, Medevielle, Grenet,
Pulcrano, Mazuque, Budis, Magri, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : M. Courtazelles à M.
Jaguenaud, Mme Philippe à M. Gratia
Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan
Assistait à la séance : Mme Bourcy
Mme Jauregui a été désignée secrétaire de séance.

**Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017
ayant été adressé aux membres du conseil municipal,
et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à
l'unanimité.**

Débat d'orientation budgétaire 2018

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape
obligatoire dans la construction budgétaire des communes
dont la population est supérieure à 3 500 habitants.

1. Contexte général

a. Principales mesures relatives aux collectivités locales
Aux mesures « habituelles » souvent techniques, viennent
s'ajouter deux dispositions majeures :

- La suppression de la taxe d'habitation qui serait
compensée mais, rien n'est précisé pour le futur,
- Le remplacement des mesures de réduction de la
DGF pratiquée ces dernières années par un « pilotage
annuel et pluriannuel des finances locales » selon la
terminologie officielle. En pratique il s'agit d'augmenter
la DGF de 1,2% par an inflation comprise (pour mémoire
elle est attendue à 1,3% en 2018) et en tenant compte
des budgets principaux et annexes pour les 319 plus
grosses collectivités et un probable blocage pour les
autres.

Ces deux dispositions astreignent encore davantage
les collectivités. Le législateur leur demande en effet
de porter largement le désendettement public du
quinquennat. À terme, l'objectif est de réaliser 13
milliards d'euros d'économies pour ramener la dette
des collectivités à 5,4 points de PIB en 2022 au lieu
de 8,6 points en 2017. Les collectivités locales les plus
importantes (319) devront ainsi dégager 0,8 points de
PIB (0,1 aujourd'hui) d'excédent budgétaire en 2022 (soit
21,4 milliards d'euros). Pour atteindre cet objectif, leurs
dépenses de fonctionnement devront baisser de 1,1 point
de PIB sur l'ensemble du quinquennat et leurs besoins de
financement diminuer. Une nouvelle règle prudentielle
institue à compter de 2019 un suivi spécifique du ratio
d'endettement des collectivités.

b. Situation de notre commune

Fonctionnement

Le total des dépenses évolue ainsi en dehors du virement
à la section d'investissement et des opérations d'ordre ou
exceptionnelles :

- 2014 : 2 784 k€

- 2015 : 2 845 k€
- 2016 : 2 816 k€
- 2017 : 2 823 k€

Comme l'année dernière, les dépenses restent donc
stables puisqu'elles augmentent de 39 k€ entre 2014 et
2017 (voire diminuent de l'inflation) malgré les dépenses
complémentaires induites (rythmes scolaires).

Entre 2016 et 2017 les charges à caractère général
diminuent de 33 k€. Les évolutions les plus notables sont :

- Le compte achats de prestation de services et
contrats de prestations de service sont à regarder
« additionnés » (modification comptable du trésorier)
et leur somme reste stable,
- En matière de fluides, les diminutions de consommation
d'eau sont « compensées » par l'augmentation de
celles d'électricité : dépassement lié à l'augmentation
des postes de dépenses d'énergie sur l'ensemble des
bâtiments (effet de glissement des factures estimées
entre les exercices).
- Les dépenses « exceptionnelles » d'entretien des
bâtiments subies en 2016 ne se sont pas renouvelées
en 2017.
- La renégociation des contrats d'assurance se constate
effectivement dans les comptes
- Les frais de contentieux sont en hausse.

L'évolution des charges de personnel nette des
remboursements maladie est de 1,92% soit maintenue
dans le cadre du GVT.

Le total des recettes évolue ainsi en dehors du résultat
reporté et des opérations exceptionnelles :

- 2014 : 3 052 k€
- 2015 : 3 007 k€
- 2016 : 3 080 k€
- 2017 : 3 135 k€

L'évolution de 83 k€ reste faible au regard de l'inflation
de la période. Pour mémoire, la dotation globale de
fonctionnement a diminué de 140 k€ depuis 2014.

Ce qui revient à dire que la baisse des dotations de l'Etat
a été compensée (à l'inflation près) par les ressources
propres de la commune.

Au final, l'excédent de fonctionnement évolue ainsi avant
virement à la section d'investissement :

- 2014 : 620 k€
- 2015 : 539 k€
- 2016 : 609 k€
- 2017 : 737 k€

Soit une augmentation de 128 k€ entre 2017 et 2016. Le
commentaire sur le bien-fondé des petites augmentations
des taux de taxes votées, fait l'an dernier, reste donc vrai
cette année encore.

Investissement

Le montant des dépenses d'investissement se monte
à 997 k€ dont 458 k€ de restes à réaliser (mairie pour
312 k€, RD13 pour 108 k€, panneau lumineux pour 9 k€,
éclairage public pour 10 k€, point jeune pour 14 k€ pour
l'essentiel).

Les principales dépenses d'investissement payées en
2017 sont :

- Frais d'étude : 32 k€ dont le PLU pour 30 k€
- Immobilisations corporelles pour 77 k€ : aménagement
aire de jeu pour 15 k€, matériel restaurant scolaire pour
14 k€, renouvellement moto du policier municipal
pour 8 k€, matériels techniques pour 8 k€, mairie
travaux hors marché pour 9 k€, mobilier et matériel
informatique pour 5 k€, achat de terrains pour 4 k€,
illuminations Noël pour 5 k€, divers pour 9 k€
- Constructions et voirie pour 103 k€ : divers voirie pour
20 k€, salle des sports pour 16 k€, ASLH pour 14 k€,
église de Cameyrac pour 15 k€, écoles pour 10 k€,
point jeune pour 10 k€, restaurant scolaire pour 10 k€,
standard mairie pour 6 k€, divers 2 k€.

Enfin, comme chaque année nous avons versé des subventions tant à Clairsienne qu'au SDEEG pour un montant total de 58 k€ et remboursé le capital des emprunts pour 248 k€ et effectué quelques travaux en régie.

En matière de recettes, il reste le solde de la subvention « mairie » à verser. La taxe d'aménagement est très largement supérieure à ce qui avait été budgété tandis que le FCTVA a été sur estimé.

2. Tendances budgétaires et grandes orientations de notre commune

Recettes de fonctionnement

En terme de fiscalité notre commune reste particulièrement attractive. Suit un tableau sur les trois taxes que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti qui montre notre position dans ce panel de communes hors métropole et qui sont proches ou comparables. Ce tableau est d'années antérieures, la mise à jour 2017 n'étant pas encore disponible.

	TAXE HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI
Taux moyens des communes et de leurs groupements pour les Communes de 3500 à 5000 habitants en 2015 en Nouvelle Aquitaine	21,46%	20,39%	62,54%
Taux moyens des communes et de leurs groupements pour les Communes de 3500 à 5000 habitants en 2015 en France	23,27%	20,35%	56,98%
Taux votés à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC 2017	10,29%	18,52%	45,67%
Taux moyens nationaux 2016	16,92%	19,38%	42,04%

Au regard :

- de ces positions,
- de la contrainte atténuée sur nos recettes
- des incertitudes liées au futur de la taxe d'habitation :
 - il est envisagé que les communes puissent augmenter et que pour les personnes exonérées seul le différentiel soit appelé,
 - la répartition des frais de gestion des feuilles d'impôt n'est pas décidée,
 - le seuil constitutionnel d'indépendance des collectivités fixé à 60.8% serait de 60.9% avec ces nouvelles règles.

Il pourrait être envisagé d'attendre d'en savoir davantage tant sur ces points que sur une éventuelle réforme fiscale plus vaste avant de toucher à nos taux d'imposition. Nous devrions constater une augmentation des bases liée à la croissance du nombre de permis de construire accordés.

Section de fonctionnement

L'abandon de la semaine sur 4,5 jours consommatrice de dépenses au profit du retour vers la semaine de quatre jours verra en 2018 son application en année pleine. Ceci a permis :

- une diminution du nombre d'enfants en TAP courts
- une diminution du nombre d'animateurs
- une amélioration de la qualité d'accueil des enfants

Concernant plus particulièrement le nombre d'animateurs, cela se traduit par moins de contrats à durée déterminée au nombre d'heures très faible au profit de contrats plus pérennes et avec davantage d'heures. Au global, l'incidence en terme de salaire sera très faible.

Le budget global des salaires et charges de la commune devrait être relativement stable compte tenu des éléments connus à ce jour d'évolution de la grille. Seul, le GVT (Glissement Vieillesse Technologie) continuera à évoluer comme chaque année.

Le budget de fonctionnement sera touché par l'augmentation des dépenses d'énergie : électricité, gaz et carburants.

Section d'investissement

Les principaux investissements pour 2018 sont :

- Pôle jeunesse
- Mise en accessibilité de la bibliothèque
- Mise en accessibilité de la salle des fêtes
- Sécurisation de la rue des anciens combattants
- Sécurisation des abords de la mairie
- Sécurisation de la RD13 à Cameyrac
- Sécurisation des rues Magnan nord et ouest
- Des travaux électriques et d'éclairage public en lien également avec les nouveaux lotissements
- Des acquisitions de terrain à faible prix au m² pour assurer des opportunités futures à la commune
- La continuité de la rénovation de l'église de Cameyrac

Nous rechercherons le maximum de subventions auprès de : l'Etat (DETR et DRAC), de la Région (église de Cameyrac), du Département (ASLH maternelle), de la

CAF (ASLH) du pôle entre deux mers (contrat de ruralité, FSIPL), subventions indispensables à la réalisation de ces projets structurants.

Les subventions demandées et même si la réponse n'est pas encore connue seront inscrites au budget. En effet, seule leur obtention permettra la réalisation de nos projets.

Les taxes d'aménagement devraient également se situer à un niveau significativement plus élevé qu'il y a quelques années.

Nous envisageons aussi de vendre deux terrains communaux.

Financement

Concernant la situation financière de la commune l'évolution des emprunts depuis l'année 2014 est la suivante en milliers d'euros :

- 2014 : remboursement capital 217 k€
- 2015 : remboursement du capital 221 k€, un nouvel emprunt de 240 k€
- 2016 : remboursement du capital 249 k€, un nouvel emprunt de 240 k€
- 2017 : remboursement du capital 248 k€, un nouvel emprunt de 290 K€
- 2018 : remboursement du capital 260 K€

Le désendettement de la commune est donc significatif et compte tenu des perspectives évoquées au début de cette note, nous devons envisager de contracter un nouvel emprunt pour faire face aux investissements importants envisagés en 2018. L'ensemble de nos emprunts sont à taux fixe et ne comportent pas d'emprunt toxique au sens de la courbe de Giesler. Tous les emprunts dont le taux d'intérêt pouvait être renégocié l'ont été il y a quelques années. Les échéances des emprunts dont le remboursement s'achève prochainement (emprunts contractés en 2000, 2002 et 2003) sont les suivantes :

- 04 octobre 2018 : 11 305 €
- 01 juin 2020 : 17 727 €
- 28 juillet 2021 : 57 305 €

Soit au total 86 338 €.

Engagements pluriannuels

En fonctionnement, seuls sont concernés les contrats dont les dates d'échéance ne coïncident pas avec l'année civile ce qui est le cas de la restauration scolaire, contrat annuel cependant.

En investissement, il n'y a pas d'engagements pluriannuels sauf des projets dont la réalisation s'étale sur plusieurs exercices :

- La mise aux normes de la mairie dont les paiements se termineront en 2018.
- Le PLU

Les travaux concernant l'église de Cameyrac font l'objet de plusieurs tranches engagées séparément.

Engagement de 25% des dépenses d'investissement 2018 - Rapporteur M. Laurisse

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales autorise l'exécutif d'une collectivité territoriale d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2018, et à condition que les crédits correspondants soient inscrits au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption.

Dans les limites de 8 252,65 € pour les immobilisations incorporelles, de 23 571,25 € pour les subventions d'équipement versées, de 48 971,50 € pour les immobilisations corporelles et de 253 532,94 € pour les immobilisations en cours, nous pouvons procéder aux acquisitions et travaux suivants :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles - Article 202 Révision du PLU : 2 400 € TTC, Article 2031 Etude de sécurité voirie 2 160 € TTC Total : 4 560 € TTC
Compte 204 - Subventions d'équipement versées - Article 2041481 Eclairage public : Rue des anciens combattants : 11 756 € TTC, remplacement d'un mât accidenté : 1 807 € TTC et remplacement de lampes fluorescentes hors services : 7 492 € TTC Total : 21 055 € TTC
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles - Article 2111 Terrains nus : frais de géomètre : 3036 € TTC, Article 2184 Mobilier : Panneaux d'affichage extérieur pour la mairie et le cèdre bleu : 1 334,39 € TTC, Article 2188 Autres immobilisations : Equipement de la citerne d'une jauge : 922,50 € TTC Total 5 292,89 € TTC
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours - Article 2315 - Rue des anciens combattants (phase 1) : 78 451,08 € TTC de travaux et 3 765,65 € TTC de maîtrise d'œuvre, Voirie aux abords de la mairie : 58 466,88 € TTC de travaux et 3 800,35 € TTC de maîtrise d'œuvre, Rues de Galan et Magnan nord : 8 648,04 € TTC et 562,13 € TTC de maîtrise d'œuvre, Route départementale 13 à Cameyrac : 27 381,96 € TTC de travaux et 1 779,83 € TTC de maîtrise d'œuvre Total : 182 855,92 € TTC

M. le maire précise que cette disposition permet d'engager les travaux si l'opportunité se présente, ils ne le seront pas forcément, notamment concernant les travaux routiers puisque l'entreprise avec laquelle nous avons un marché à bon de commande est occupée par ailleurs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Demande de subvention au SDEEG pour l'éclairage public pour un mât accidenté rue de Pey Jouan - et pour le remplacement des lampes fluorescentes hors services - Rapporteur M. Courtazelles

Il est nécessaire de remplacer un mât accidenté rue de Pey Jouan et les lampes fluorescentes hors services sur la commune. Le coût total est de 9 299 € TTC (7 492 € TTC + 1 807 € TTC). Une aide financière à hauteur de 20% peut être sollicitée auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde, soit de 1 464 € (1 179,79 € + 284 €).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Approbation du projet de la seconde phase de restauration de l'église Cameyrac

La première tranche de restauration de l'église de Cameyrac vient de s'achever. Il est nécessaire de

poursuivre la restauration intérieure de cet édifice. Le conseil municipal s'est prononcé le 16 mars 2017 sur la seconde phase de restauration qui portait sur la réfection des sols et des murs intérieurs de l'édifice, à sécuriser et à remettre en état les plafonds bois, à restaurer les peintures des plafonds, à restaurer les vitraux et les mobiliers et à remettre en conformité les installations électriques. Suite à la visite de la DRAC en décembre dernier et aux remarques formulées, il convient pour des raisons budgétaires de scinder la seconde phase de restauration en 2, comme suit :

Tranche 1, ferme : réfection des maçonneries intérieures, des plafonds sans restauration de l'intégralité des peintures et des sols, des menuiseries bois, des décors peints, la remise en état du retable nord et la révision des installations électriques et du chauffage : 247 524 € TTC, y compris la maîtrise d'œuvre.

Tranche 2, conditionnelle : restauration des menuiseries (fenêtres et portes) et maçonneries restantes, des autels, des vitraux : 108 144 € TTC, y compris la maîtrise d'œuvre.

Le coût prévisionnel du projet réparti en 2 tranches, est de 296 390 € HT :

- **Tranche n°1, ferme** : 206 270€ HT pour laquelle il convient de solliciter les aides suivantes: DRAC 41 250 €, Région 34 375 €, Département 30 000 €, et les fonds collectés auprès de la fondation du patrimoine de 14 190 € à ce jour. Le reste à charge pour la commune est de 86 455 € HT.
- **Tranche n°2, conditionnelle** : 90 120 € HT pour laquelle il convient de solliciter les aides suivantes : DRAC 25 320 €, Région 21 100 €, Département 21 100 €. Le reste à charge pour la commune est de 18 024 € HT.

A cette occasion, M. le maire remercie les généreux donateurs qui ont fait des dons pour la restauration de l'église de Cameyrac auprès de la Fondation du Patrimoine, en contrepartie, ils peuvent défiscaliser.

Afin de poursuivre ce projet, Il est nécessaire pour les 2 tranches exposées ci-dessus d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement pour permettre à M. le maire de solliciter les aides financières correspondantes, de l'autoriser à déposer le permis de construire y compris la demande de dérogation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, et à passer le marché public de travaux. Les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2018 lors de son adoption. Il rappelle que M. Errath, architecte avait été retenu lors d'une précédente consultation pour la première et la seconde tranche de restauration de l'église de Cameyrac.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires, y compris à prendre en charge le préfinancement de la TVA d'une part et le solde de l'opération si les aides n'atteignaient pas le montant nécessaire à son financement.

Rémunération des agents recenseurs, prise en compte de la revalorisation du SMIC

Le recensement de la population a eu lieu entre mi-janvier et mi-février 2018. Le conseil municipal lors de sa séance du 14 décembre 2017 a délibéré pour créer les postes et la rémunération des agents recenseurs. Le SMIC a été revalorisé au 1^{er} janvier 2018 de 9,76 à 9,88 €, il convient d'appliquer cette revalorisation à la rémunération des heures de formation des agents recenseurs. Par conséquent, la rémunération des agents recenseurs sera calculée sur la base de l'indice brut 339 et de l'indice majoré 320 pour les heures de formation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Modification des statuts de la communauté de communes du secteur de St Loubes

Le conseil communautaire a souhaité modifier les statuts de la communauté de communes du secteur de St Loubes pour pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée fin 2017. Pour cela, elle devait acquérir des compétences supplémentaires conformément aux dispositions de la loi NOTRe. La compétence optionnelle sur l'eau a été ajoutée lors de la modification des statuts de décembre 2017. Le gouvernement ayant revu le nombre de compétences nécessaires à la baisse, il est proposé de modifier à nouveau les statuts de la communauté de communes du secteur de St Loubes pour retirer la compétence optionnelle relative à l'eau.

Chaque commune membre doit se prononcer afin que ces nouveaux statuts s'appliquent à compter du 15 mars 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Convention avec le SDIS pour le contrôle des hydrants pour l'année 2018

A compter du 1er janvier 2018, le contrôle des hydrants est à la charge des communes, ou EPCI compétentes. Lors de la modification des statuts de la communauté de communes du secteur de St Loubes en décembre 2017, celle-ci a pris la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie. Les négociations ont été engagées à ce sujet avec le SDIS. Mais étant donné qu'elles n'ont pas encore abouti, le SDIS propose à titre exceptionnel pour l'année 2018 de réaliser gracieusement le contrôle des hydrants si nous sommes d'accord. Pour cela, il convient de signer une convention avec le SDIS.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

SIAEPA de la région de Bonnetan : Adhésion compétence D, option création, maintenance, entretien, apposition signalisation et remplacement des PEI

Par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, le syndicat a intégré la création de la compétence D Défense Extérieure Contre l'Incendie, avec 3 options possibles : 1° Elaboration et mise à jour du schéma communal ou intercommunal de la défense extérieure contre l'incendie, 2° Organisation et contrôles des points d'eau incendie, 3° Création, maintenance, entretien, apposition de la signalisation, remplacement des points d'eau incendie. Le SIAEPA est un syndicat mixte fermé avec des compétences à la carte. Il est proposé d'adhérer à l'option Création, maintenance, entretien, apposition de la signalisation, remplacement des points d'eau incendie de la compétence D.

M. Pulcrano ajoute qu'avec le syndicat c'est simple et bien fait. Ce sera plus compliqué concernant les contrôles.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Convention avec le Conseil Départemental de la Gironde pour réaliser les travaux d'aménagement d'un trottoir sur la RD13 à Cameyrac

Pour améliorer la sécurité et la continuité piétonne en agglomération à Cameyrac, il est nécessaire d'aménager une partie de l'accotement de la route départementale n°13 pour y réaliser un cheminement piéton, entre le N°24 et la route de la grave. Ces travaux consistent

à buser le fossé, à réaliser un cheminement piéton et les traversées piétonnes adéquates. S'agissant d'une route départementale, la commune doit solliciter du Département l'autorisation de réaliser ces travaux. Il est nécessaire de signer une convention avec ce dernier. Ces travaux financés par la commune représentent une somme de 27 381,96 € TTC de travaux et 1 779,83 € TTC de maîtrise d'œuvre soit un total de 23 161,79 € TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer la convention avec le Département.

Parcelle A463, rue de Magnan nord : constat de désaffectation, déclassement et demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la division

Afin de pouvoir réaliser 2 lots à bâtir d'environ 700 m² sur la parcelle A463 d'une superficie de 1460m², rue de Magnan nord, il est nécessaire de la désaffecter et de la déclasser du domaine public, et d'effectuer la demande d'autorisation nécessaire à la division. La partie de 180 m² louée à l'entreprise Sodeik sera conservée (ou vendue à celle-ci), ainsi que la partie de la parcelle située autour du puits et le long de la voirie pour réaliser un aménagement. Le cabinet Deschamps, géomètre, sera en charge de proposer un projet de division, et de préparer les documents nécessaires à la réalisation des formalités. M. le maire ajoute que cette parcelle est trop petite pour y construire des logements sociaux. Le service des domaines a évalué à 110 €/m² le prix du terrain. Il rappelle qu'auparavant, il faudra démolir le local, déplacer le poteau, faire les aménagements et gérer le pluvial de la rue avant de les mettre en vente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions, constate la désaffectation, décline la parcelle A463 et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires y compris la demande d'autorisation nécessaire à la division.

Vente sous réserve d'obtention d'un permis de construire de la parcelle B2383, zone artisanale Canteloup

M. le maire a été contacté par le représentant de l'entreprise Sign Concept à Carbon Blanc, fabricant de signalétique lumineuse, qui souhaite faire l'acquisition de la parcelle B2383, située dans la zone artisanale de Canteloup, pour y installer son entreprise dans des locaux plus grands, nécessaires au développement de son activité. Les services de France Domaine après consultation, ont évalué la parcelle B2383 d'une superficie de 3 570m² à 71 000 € HT, tout en prenant en considération les parties rendues inconstructibles par rapport au ruisseau (recule de 10m) et à la voie ferrée. Après avoir rencontré le représentant de Sign Concept et reçu une proposition écrite, M. le maire propose d'autoriser la SCI LMN sise 16 avenue du Périgord à Artigues près de Bordeaux à déposer un permis de construire sur la parcelle B2383 dans la perspective de leur vendre ladite parcelle.

M. Budis demande s'il s'agit d'une activité bruyante ? M. le maire lui répond que non, c'est comme un commerce, et il ne s'agit pas d'une installation classée. Il précise que nous avons peu de possibilité pour accueillir des entreprises. Sign concept compte 15 employés. M. Budis dit que cela évitera l'installation sauvage de caravanes.

M. Lavigne demande si cela représente un avantage fiscal pour la commune ? M. le maire répond que la commune perçoit la taxe foncière et que l'équivalent de la taxe professionnelle est perçue par la communauté de communes.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Avis au titre des installations classées relatif à l'implantation d'une entreprise de tri et de transformation des déchets métalliques et divers dans la zone artisanale d'Izon

La sous-préfecture de Libourne nous a adressé une demande d'autorisation pour avis concernant la Société Guy Dauphin Environnement pour exploiter une installation de tri et de transformation de déchets métalliques et divers sur la commune d'Izon, zone artisanale 39, route de Landotte. Une consultation du public aura lieu du 19 février 2018 au 21 mars 2018 inclus, à la mairie d'Izon, où les intéressés pourront prendre connaissance du projet et faire part de leur avis auprès de M. Daniel Leclerc, commissaire enquêteur.

M. le maire s'inquiète des nuisances sonores générées par l'activité de l'entreprise. Mme Mazuque, Messieurs Pulcrano et Budis, indiquent qu'ils entendent du bruit à partir de 7h du matin, y compris celui d'un compresseur jusqu'au Tasta.

Mme Deschamps, riveraine, confirme que l'été, lorsque les fenêtres des maisons sont ouvertes, elle perçoit nettement le bruit de l'entreprise. M. Poncelet ajoute que le bruit du broyeur porte loin. M. Budis précise qu'il entend également le chargement des bennes. M. le maire propose d'ajouter une réserve concernant les nuisances sonores.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable, mais il émet des réserves concernant le bruit que l'on perçoit de très loin, notamment concernant la plage horaire 6h à 22h, très conséquente et sur les prescriptions pour minimiser celui-ci, et donne mandat à M. le maire pour effectuer les démarches nécessaires.

Questions diverses

Rapport sur le déploiement de la fibre optique Plan Haut Méga

M. Laurisse explique que 28 800 km de fibre doivent être déployés en Gironde sur 6 ans. ce sont 1 224 chantiers sur le territoire des 27 intercommunalités hors métropole et communauté d'agglomération de Libourne. Cela représente 669 millions d'euros, dont 115 millions d'euros sont pris en charge par l'Etat et les collectivités territoriales, le reste sera assumé par Orange qui a été retenu le 25 janvier dernier.

Gironde numérique doit prendre attache auprès de la communauté de communes du secteur de St Loubes pour que les priorités, c'est à dire les zones blanches, soient validées.

Les travaux doivent débuter second semestre 2018 puisque 25 000 prises devraient être raccordées, en priorité les zones blanches et les zones industrielles. La commune est concernée par ces zones blanches.

M. Pulcrano ajoute que la communauté de communes du secteur de St Loubes participera à hauteur de 2,4 millions d'euros. Gironde numérique passera un emprunt global à un taux plus attractif que les collectivités rembourseront. Il rappelle qu'initialement le déploiement était prévu en 2 fois 5 ans, et il a été ramené à 1 fois 6 ans. Le réseau sera public, il appartiendra au Département de la Gironde, donc cela permettra le déploiement y compris dans des zones isolées, considérées comme non rentables. 500 emplois seront créés y compris sous forme de formation, insertion, etc. C'est le premier département en France à réaliser une telle opération.

Débat sur la possibilité d'interdire le déploiement des compteurs Linky

M. le maire a été interpellé par des habitants au sujet du déploiement des compteurs Linky pour connaître la position du conseil municipal à ce sujet.

En dehors de son éventuelle dangerosité ou des considérations relatives à l'intrusion dans la vie privée des détenteurs, au regard du droit, il apparaît :

1. Tout d'abord, les délibérations prises par des conseils municipaux s'opposant au déploiement des compteurs « Linky » n'apparaissent pas fondées en droit. La juridiction administrative a déjà eu l'occasion de se prononcer sur des référés tendant à la suspension de délibérations de conseils municipaux s'opposant au déploiement du compteur Linky sur leur territoire. A chaque fois, le juge a suspendu l'exécution de ces délibérations, estimant qu'il y avait un doute sérieux sur leur légalité. En effet, si les compteurs relèvent de la propriété des autorités organisatrices de la distribution (AOD), seul le concessionnaire a le droit de les développer et de les exploiter.
2. Par ailleurs, la commune a transféré la compétence « autorité organisatrice de réseau de distribution publique d'électricité et de gaz » (AOD), définie à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, à un syndicat départemental, elle n'a plus vocation à intervenir en la matière. Dans ce cas, une délibération d'un conseil municipal s'opposant au déploiement des compteurs Linky apparaît entachée d'illégalité, pour défaut de compétence.
3. Enfin, le déploiement est rendu obligatoire par l'article L. 341-4 du code de l'énergie.

M. le maire précise que lorsque le compteur est installé à l'intérieur des propriétés, les personnes sont en droit de s'y opposer. Mme Mazuque confirme ce point.

M. Seigneur s'interroge sur le véritable problème relatif à ces compteurs ? M. Desalos répond les ondes et la confidentialité concernant les informations relatives à nos modalités de consommation. M. Gratia indique que concernant la confidentialité, nous sommes déjà tous tracés avec les cartes bancaires et les téléphones portables.

M. Grenet souhaiterait connaître la position du SDEEG sur le sujet. M. le maire indique que nous allons les interroger. Par conséquent, au regard de ces éléments, le conseil municipal n'est pas compétent pour se prononcer sur le déploiement des compteurs Linky.

Stationnement des usagers de la gare

M. Seigneur indique que le parking de la gare qui peut accueillir jusqu'à 30 voitures n'est plus suffisant depuis septembre dernier. Les voyageurs se garent le long de la route jusqu'au magasin Gamm Vert.

M. Gratia précise que le phénomène est apparu avec la saturation de la rocade et la fermeture du pont de pierre.

M. le maire répond qu'il a pris des dispositions dans le projet de PLU pour classer les terrains de la SNCF en UE, afin de pouvoir doubler si nécessaire le parking à disposition des voyageurs.

M. Pulcrano ajoute que les riverains se sont parfois étendus sur les terrains de la SNCF.

M. le maire précise que suite à des inondations, une étude hydraulique a été réalisée, et il projetait de réaliser près de la gare un petit bassin d'orage. Une récente étude hydraulique a été faite sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, celle-ci préconise de réaliser un bassin plus haut, pour pouvoir récupérer l'ensemble des eaux qui descendent du plateau, et divers petits aménagements au niveau du ruisseau. Ces emplacements réservés seront inscrits dans le projet de PLU.

Route Départementale 242

M. le maire informe que suite à la visite ce matin du nouveau responsable du centre routier départemental, que la bande de roulement de RD242 entre les ronds points de St Sulpice et d'Izon devrait être reprise normalement en 2018.

Caméra piéton du policier municipal

M. Budis suite à l'article paru cette semaine dans Sud Ouest, demande des précisions sur la caméra piéton du policier municipal.

M. le maire lui explique qu'il s'agit d'une petite caméra que M. Pierrot déclenche quand il le juge utile lors de ses interventions. C'est très ponctuel, mais cela lève toute ambiguïté sur l'intervention, cela sécurise l'agent et calme les personnes. Son utilisation, à ce jour, est expérimentale jusqu'en juin 2018. Un rapport est à établir et à communiquer à la Préfecture.

Festivités

M. Poncelet indique que comme précisé dans le mail qu'ils ont reçu, le rassemblement des St Sulpice de France se

tiendra le week-end du 26 et 27 mai 2018, à St Sulpice sur Loire. Il s'agit d'une toute petite commune et leur capacité d'accueil est limitée. Par conséquent, M. Poncelet invite les personnes intéressées à lui en faire part le plus rapidement possible.

M. Seigneur et Mme Taudin rappellent que ce dimanche à 14h30 aura lieu le loto du Lion's Club dont les dons sont versés au CCAS. Le Lion's Club envoie chaque année des enfants de la commune en vacances et au cirque.

La séance est levée à 21h45

Procès-verbal de la séance du 4 avril 2018 à 20h

L'an deux mille dix huit, le quatre avril, à vingt heures
Le conseil municipal de la commune de Saint Sulpice et Cameyrac,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la présidence de monsieur Pierre Jaguenaud, maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2018

Etaient présents :

M. Jaguenaud, maire - Mmes et MM. : Laurisse, Jauregui, Taudin, Quintal, Courtazelles adjoints - Mmes et MM. : Poncelet, Ornon, Lavigne, Desalos, Jolly, Deschamps, Gratia, Barbin, Grenet, Pulcrano, Mazuque, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Bonnamy à Mme Deschamps, M. Seigneur à M. Jaguenaud, Mme Philippe à M. Gratia, Mme Da Costa à Mme Jauregui, M. Medevielle à M. Poncelet

Absents excusés : M. Lambert, Mme Meudan, M. Budis, Mme Magri

Assistait à la séance : Mme Bourcy

M. Gratia a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2018 ayant été adressé aux membres du conseil municipal, et aucune remarque n'étant formulée, est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017

M. Laurisse indique que les deux comptes correspondent. Il expose comme suit le compte administratif 2017.

Compte administratif 2017				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		387 296,70 €		346 460,41 €
Opérations de l'exercice	2 845 338,32 €	3 172 791,56 €	996 869,94 €	990 943,61 €
Totaux	2 845 338,32 €	3 560 088,26 €	996 869,94 €	1 337 404,02 €
Résultats de clôture		714 749,94 €		340 354,08 €
Reste à réaliser			286 240,85 €	96 950 €
Totaux cumulés	2 845 338,32 €	3 560 088,26 €	1 283 110,79 €	1 434 354,02 €
Soldes		714 749,94 €		151 243,23 €

M. Laurisse indique que les différences en matière de dépenses par rapport à 2016 s'expliquent par le passage d'une semaine de 4,5 jours d'école à 4 jours en cours d'année, par la baisse des dépenses liées aux bâtiments, la renégociation du contrat d'assurance et les frais générés par 3 contentieux. En matière de recettes, nous sommes toujours très prudents lors de l'élaboration du budget, on constate qu'elles ont été un peu plus importantes que prévues, notamment concernant la taxe d'aménagement en investissement et l'augmentation des redevances est liée à la perception de loyers en retard.

M. Laurisse précise que la gestion vertueuse du budget de fonctionnement a permis d'absorber la totalité des baisses répétées de la DGF.

Madame Taudin assure la présidence du conseil municipal pour le vote et comme le prévoit la loi, Monsieur Jaguenaud, maire qui a assuré la gestion 2017, quitte la séance.

Le compte administratif de Monsieur Jaguenaud, maire en 2017 est adopté à l'unanimité.
Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion

de Monsieur le receveur est identique au compte administratif et propose de l'approuver. Le compte de gestion de Monsieur le receveur est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat 2017

Après avoir approuvé le compte administratif, il doit être décidé d'affecter en section d'investissement, une partie du résultat de la section de fonctionnement, ce qui avait été prévu dans le budget de l'exercice 2017, comme suit : 1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 277 258 €, et 2°) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 437 491,94 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Budget unique 2018, et subventions aux associations

M. Laurisse expose le projet de budget primitif 2018 comme suit :

Section de Fonctionnement :

Recettes		Dépenses	
Recettes réelles de l'exercice	3 006 571,00 €	Dépenses de gestion courante	2 963 810,83 €
Recettes d'ordre	25 500,00 €	Charges financières	80 405,03 €
Résultat de fonctionnement reporté	437 491,94 €	Charges exceptionnelles	2 650,00 €
		Dépenses imprévues	6 000,00 €
		Dépenses d'ordre	416 697,08 €
Total des recettes	3 469 562,94 €	Total des dépenses	3 469 562,94 €

Section d'investissement :

Recettes		Dépenses	
Reste à réaliser	96 950,00 €	Reste à réaliser	286 240,85 €
Recettes d'équipement	1 153 235,00 €	Dépenses d'équipement	2 045 336,77 €
Recettes financières	617 361,46 €	Dépenses financières	267 700,00 €
Recettes d'ordre	419 176,35 €	Dépenses d'ordre	27 979,27 €
Solde d'exécution positif reporté	340 534,08 €		
Total des recettes	2 627 256,89 €	Total des dépenses	2 627 256,89 €

Monsieur Laurisse indique que les subventions aux associations 2018 proposées selon les critères déterminés, ont été maintenues dans une enveloppe identique à celle de 2017. Le montant de chaque subvention est adopté selon le principe décidé l'an dernier, en fonction de la participation aux manifestations communales et du nombre de licenciés. Il rappelle que des subventions exceptionnelles peuvent être attribuées sur délibération pour une nouvelle demande ou des sélections sportives par exemple.

ARTICLE	FONCTION	ASSOCIATIONS	BUDGET 2018
6574	324	A.R.E.S.C.	510,00 €
6574	025	Anciens Combattants	480,00 €
6574	833	Association piégeurs	300,00 €
6574	40	Club de pétanque	400,00 €
6574	61	Club des amis du 3 ^{ème} Age	520,00 €
6574	24	Comité des fêtes	1 040,00 €
6574	312	CRE'ART	610,00 €
6574	511	Croix Rouge	350,00 €
6574	40	Free rider club V.T.T.	640,00 € 496,00 €
6574	113	Jeunes sapeurs pompiers	360,00 €
6574	40	Joyeuse Sport	13 120,00 €
6574	40	Sélections sportives (athlétisme)	560,00 €
6574	2120	La rue des jeux	210,00 €
6574	40	Les Archers	600,00 €
6574	40	Nordic Vitalité	130,00 €
6574	311	Musicum St Sulpicien	510,00 €
6574	20	Parents d'élèves 2.0	420,00 €
6574	312	Patchwork	390,00 €
6574	110	Prévention Routière	80,00 €
6574	523	Restaurants du Cœur	120,00 €
6574	024	Saint Sulpice Loisirs	810,00 €
6574	523	Secours Catholique	120,00 €
6574	523	Secours populaire	350,00 €
6574	833	Société de chasse Saint Hubert	1 400,00 €
6574	313	Théâtre Animé	230,00 €
6574		Demande exceptionnelle	1244,00 €
		TOTAL	26 000,00 €

Les membres du conseil municipal qui sont présidents ou membres des bureaux des associations aidées par la commune ne prennent pas part aux votes concernant leur association.

Les subventions aux associations 2018 sont approuvées à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018, comme exposé ci-dessus.

Vote des taux d'imposition

M. Laurisse expose qu'en terme de fiscalité notre commune reste particulièrement attractive. Au regard de la contrainte atténuée sur nos recettes et des incertitudes liées au futur de la taxe d'habitation, comme exposé lors du débat d'orientation budgétaire, il est envisagé d'attendre d'en savoir davantage sur une éventuelle réforme fiscale plus vaste avant de toucher à nos taux d'imposition. Nous devrions constater néanmoins une augmentation des bases.

Rappel des taux en vigueur.

Taxes	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'Habitation	10,03 %	10,29 %	10,29 %
Taxe Foncière (bâti)	18,05 %	18,52 %	18,52 %
Taxe Foncière (non bâti)	44,51 %	45,67 %	45,67 %

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Présentation des comptes 2017 et du budget primitif 2018 du CCAS

Mme Jauregui indique que les deux comptes correspondent, et expose le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018 du CCAS.

Compte administratif 2017

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	4 140,61 €	5 449,19 €
Résultat de l'exercice 2017		1 308,58 €
Excédent reporté 2016		18 998,03 €
Totaux	4 140,61 €	20 306,61 €
Résultat de clôture 2017		20 306,61 €

Budget primitif 2018 - Section de Fonctionnement

Recettes		Dépenses	
Recettes réelles de l'exercice	4 900,00 € (dont 3 400 € de recettes de gestion courante)	Charges de gestion courante	5 470,00 €
		Charges de personnel et frais assimilés	500,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	20 306,61 €	Autres charges de gestion courante	19 236,61 €
Total des recettes	25 206,61 €	Total des dépenses	25 206,61 €

Les recettes ont été revues à la baisse par rapport à 2017, car il avait été perçu des dons et des recettes exceptionnelles. Néanmoins, le CCAS prévoit de réaliser de nouvelles actions pour augmenter ces recettes comme la vente de jacinthes lors du marché de Noël organisé dans la salle des sports.

Mme Jauregui informe le conseil municipal du recrutement à temps complet à compter du 1er juin d'une jeune conseillère en économie sociale et familiale au CIAS.

Le conseil municipal prend bonne note des informations communiquées.

Admissions en non-valeur

Un repas pour 2 enfants de la même famille a été facturé à tort, pour un montant de 22,80 €, et une journée d'ASLH en août 2017 a été facturée pour une somme de 73,40 € (ASLH et repas) pour 2 enfants de la même famille alors qu'ils étaient absents. Ces factures respectives ayant été émises normalement lors de l'exercice précédent, nous devons les admettre en non-valeur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Vente de la parcelle B2383, zone artisanale Canteloup

Comme exposé lors du précédent conseil municipal, M. le maire rappelle qu'il a été contacté par le représentant de l'entreprise Sign Concept à Carbon Blanc, fabricant de signalétique lumineuse, qui souhaite faire l'acquisition de la parcelle B2383, située dans la zone artisanale de Canteloup, pour y installer son entreprise dans des locaux plus grands. Les services de France Domaine après consultation, ont évalué la parcelle B2383 d'une superficie de 3570 m² à 71 000 € HT, tout en prenant en considération les parties rendues inconstructibles par rapport au ruisseau (retrait de 10m) et à la voie ferrée. Après négociation, M. le maire propose de vendre à la SCI LMN sise 16 avenue du Périgord à Artigues près de Bordeaux la parcelle B2383 pour la somme de 75 000 € HT ou 90 000 € TTC sous réserve de l'obtention du permis de construire déposé. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Questions diverses

Compteur Linky

Comme demandé lors du précédent conseil municipal, nous avons interrogé le SDEEG sur le déploiement des compteurs Linky. M. le maire donne lecture du courrier reçu.

Le SDEEG dans ce courrier, confirme que la commune n'est pas compétente pour se prononcer sur le sujet et que toutes les délibérations prises ont été déclarées illégales par le tribunal administratif compétent. Le SDEEG confirme qu'en tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, qu'il est particulièrement vigilant et contrôle le bon accomplissement des missions confiées à ENEDIS en matière de comptage. La loi de transition énergétique fixe à ENEDIS l'obligation de déployer les compteurs Linky.

Le SDEEG confirme que les ondes et les rayonnements émis par les compteurs Linky sont contrôlés par un organisme indépendant de l'Etat, de même pour les données cryptées et exclusivement techniques (point de livraison et index de consommation).

Concernant la technologie Linky, le compteur émet 0,1 V/M (à titre de comparaison : sèche-cheveux 80V/M et fer à repasser 120V/M), qu'il utilise le courant porteur en ligne et que le signal est émis pendant quelques fractions de secondes 1 fois/jour.

M. le maire précise que la CNIL surveille également de très près les opérateurs, en leur interdisant d'utiliser les données personnelles recueillies par le biais de ces compteurs à d'autres fins.

Déploiement de la fibre optique

M. Pulcrano indique que les cartes de déploiement de la fibre sur le territoire de la communauté de communes sont rédigées mais par encore arrêtées. Lorsqu'elles seront communicables, elles seront mises à disposition du public sur le site de la communauté de communes. Les priorités seront données aux zones mal desservies. La fibre devrait être déployée sur l'ensemble de la commune avant la fin de l'année 2022.

Grâce à l'intervention de l'Etat et à la réactivité de la région Nouvelle Aquitaine sur le déploiement, le coût de participation pour la communauté de communes est passée de 2,4 millions d'euros à 780 000 €.

La séance est levée à 21h50.



Prochain numéro le 15 octobre 2018

Dépôt des articles **avant le 17 septembre 2018** par mail à **mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr** ou **bulletinmunicipal@saintsulpiceetcameyrac.fr** sous format .doc et photos jpg haute définition.

Merci de respecter cette date. Dans le cas contraire, les articles ne seront pas diffusés.



Cyclisme

Lors de notre précédent billet, nous vous annonçons que l'attractivité de notre club était toujours plus forte, cela se confirme, nous pensons même battre en 2018 notre record d'adhérents. Nous regrettons simplement le manque de féminines mais avec l'arrivée dans nos rangs de la tout-sourire et non moins talentueuse Laurence Khoeler-Cazaban, nous espérons que d'autres nous rejoindront. Pour sa découverte de la course sur route (Laurence étant triathlète), elle signe déjà deux victoires ! Quand on a du talent...



▲ En préparation de la saison de courses, l'équipe compétition en stage à Calpe (Espagne) au mois de février

Côté rassemblements, nous organisons un séjour de trois jours dans le Cantal les 8-9-10 juin et la traditionnelle course cycliste de la fête locale le 30 juin.

Nous profitons des beaux jours pour rappeler que notre club accueille tous les niveaux de cyclistes : des moins rapides aux compétiteurs les plus acharnés. Les rassemblements se font les mardis, jeudis et samedis à 13h30 en bas de la bibliothèque.

Pour les jeunes qui souhaiteraient s'essayer au vélo de route, sachez que nous avons maintenant une structure qui permet de les encadrer ; nous demandons juste aux parents de prendre préalablement contact avec nous (Jean-Pierre SAUGEON 06 65 41 02 40 / Frederic BOUCHER 06 82 03 69 65).

JSSSC Athlétisme Section Randonnée Pédestre les «Grolles»

C'est en vallée d'Ossau que les Grolles ont choisi de passer cette année leur traditionnel week-end « raquettes ». Bien que le temps ne fut pas totalement propice au rendez-vous, ils ont pu profiter le samedi d'une fenêtre météo favorable pour chausser les raquettes à neige dans le magnifique espace du Cirque d'Anéou au pied du Portalet.

Le lendemain profitant d'une large accalmie le groupe est monté vers le refuge des cabanes des Bordes au dessus du superbe plateau du Benou.

Un week-end convivial pendant lequel le groupe a pu également apprécier la qualité et l'accueil de l'hébergement du gîte de la petite commune de Bilhères en Ossau.

D'ici la fin de la saison, les Grolles auront le plaisir de se retrouver pour des sorties sur la région puis un prochain week-end en mai de 3 jours dans le Tarn avec au programme de belles randonnées, la découverte de Lautrec, un des plus beaux villages de France, et la visite d'Albi «la ville rouge».

Pour plus de renseignements concernant la Randonnée vous pouvez contacter Philippe Rebiere, par mail : rebiereph@wanadoo.fr et/ou Joëlle Chabrolles tel :06.07.61.52.88



Tennis

Une saison sportive épatante :

Nos 2 équipes adultes hommes se sont qualifiées en finale des championnats de Gironde après une très jolie aventure simplement marquée par 2 défaites en finale (3/2).

Chloé et Lucile (Catégorie Filles 17/18 ans) sont championnes de Gironde avec un parcours quasi parfait en 14 victoires pour 15 matches joués.

Au Challenge 33 - championnat individuel départemental - Finale pour Arthur et Dylan, un superbe parcours de Thomas éliminé après une longue lutte et 3 sets et plusieurs enfants toujours en course dans ce tournoi (avec de jolies surprises à venir nous l'espérons pour Robin, Caleen, Maïana...).

Du côté des irritants, les intempéries et l'absence de solutions de recours, ne nous ont pas permis de maintenir plusieurs cours du mercredi et du samedi. Espérons que ce dernier pan de la saison soit plus propice à la pratique de notre sport.

Une fin de saison dynamique.

Des stages « multi raquettes » pendant les vacances de Pâques pour les enfants de l'école de tennis.

Les Coupes de «Nouvelle Aquitaine» (16 avril et 6 mai) par équipes avec pour la 1ère fois, 4 équipes engagées : 3 masculines et une féminine, preuve d'une santé retrouvée.

Un déplacement au tournoi de Bordeaux Primrose, le 16 mai, pour accompagner des enfants à la découverte de matchs de très haut niveau.

Un plateau dit « galaxie » ouvert à la catégorie 9 ans garçons. Les enfants de tous clubs s'affrontent (ils jouent environ 4 matches chacun), s'arbitrent et un moniteur apporte sa touche pédagogique en débriefant les rencontres.

Le week-end du 27 mai, nous mettons en place notre 1er Tournoi Multi Chances ouverts aux adultes (4e série).

A partir du 9 juin et pour 15 jours se déroule le tournoi jeunes du club qui l'an dernier avait accueilli 103 enfants (d'une trentaine de clubs de la région). Notre ambition est de faire plus et mieux. Ce 10 juin a lieu la fête FFT du tennis au cours de laquelle une animation spécifique (en cours de définition) sera mise en œuvre le matin.

Et pour vous tous qui avez envie de jouer au tennis, n'hésitez pas à venir nous rencontrer au club house le samedi matin ou nous contacter : jssstennis@gmail.com ou 06 99 59 51 22. Nous vous écouterons d'une oreille attentive et bienveillante.



Saint-Sulpice & Cameyrac

— Samedi 9 Juin 2018 —

parc du Château Saint-Sulpice

Route de Montussan

8ème EDITION

BAPTEMES

EXPO PEINTURE



RETRO AUTO-MOTO

SPECIAL



entrée gratuite
restauration sur place



Inscription : Asso CLUB RETRO AUTO-MOTO

D. GRANATI : 06 44 31 41 94 e-mail : dgranati@orange.fr

Site club: www.cram33.jimdo.com

Facebook : [cram33](https://www.facebook.com/cram33)



SUPER



DRIVE
coursesu.com

Saint-Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

Retrouvez-nous sur

facebook

Carnaval : Une après-midi festive !

Le 10 mars, les enfants de la commune et des environs étaient rassemblés avec leurs parents pour participer au carnaval organisé par le comité des fêtes en association avec les centres de loisirs, le Smile et l'association des parents d'élèves Parents 2.0.

Maquillage, élection des majestés du carnaval puis défilé dans les rues au son de la musique et avec les chars décorés par les centres de loisirs et le Smile : l'ambiance était joyeuse. Monsieur Carnaval brûlé, un goûter a été offert aux enfants. Petits et grands se sont bien amusés !



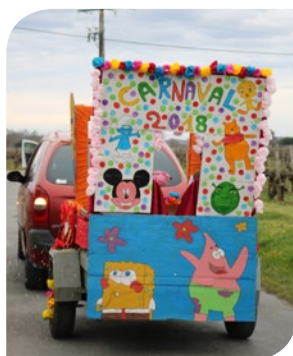
▲ La reine et le roi du carnaval



▲ Défilé dans les rues



Les chars confectionnés par les centres de loisirs et le Smile ▲



▲ Mise à feu de Monsieur Carnaval



Rebondir

L'association Rebondir_2017 et le comité Oréal Courbes AQUITAINE, ont organisé le samedi 3 et le dimanche 4 mars leur 1^{er} vide dressing spécial femme du 34 au 60 ++. Tout au long de la journée, des animations se sont succédées : défilé de mode avec les modèles de l'association Rebondir_2017, zumba par le chorégraphe Yoann Deroys Romero, conférence de la blogeuse Camille, tuto make-up de Marion Pichon et pour finir une magnifique tombola.

Nous remercions toutes les personnes présentes, grâce à elles cet événement a eu un grand succès. Merci également à tous nos partenaires locaux professionnels et qualifiés, ainsi que les commerçants de Saint Sulpice et Cameyrac pour leur participation et à la mairie pour son soutien.

ARESC

« Une église à sauver » annonçait Sud-Ouest concernant l'église Saint Jean-Baptiste à Cameyrac.

Grâce aux efforts de la municipalité et des partenaires institutionnels apportant les subventions, cette opération sera devenue réalité et, restauration terminée, l'église pourra de nouveau ouvrir ses portes aux paroissiens comme aux visiteurs.

Restera alors à faire la même opération au profit de l'église Saint Roch à Saint Sulpice. À quel horizon ? une décennie sans doute.

Comme elle le fait depuis bientôt un quart de siècle, l'ARESC contribue à la réalisation des travaux de restauration ou aménagement de ce patrimoine communal. Beaucoup de ses membres, y compris ses administrateurs, étaient là lors de l'assemblée constitutive et ce quart de siècle les a vu avancer en âge. Il est donc indispensable qu'une nouvelle génération prenne la relève.

C'est ainsi qu'après trois mandats successifs de trois ans, je n'ai pas souhaité me présenter pour un nouveau mandat et le conseil d'administration attend des candidatures spontanées pour que l'ARESC continue son œuvre dans la durée.

Si vous pensez pouvoir répondre à cet appel, n'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations utiles sur la nature et les conséquences de votre éventuel engagement. L'ARESC compte sur vous.

Jean-Jacques GARNIER - Tél 05.56.21.89.31 - Mail : jjgarnier-adp@orange.fr

Yoga relaxation méditation



De nos jours le YOGA est une source de richesse. Il nous permet :

- de traverser plus sereinement le Stress de la vie, mieux maîtriser et canaliser nos émotions.
- de prendre du recul sur nos difficultés physiques et psychologiques, de mieux les gérer et ainsi d'améliorer les comportements dans sa vie familiale et professionnelle.

Le « kundalini Yoga » est à l'origine de toutes les branches de Yoga. Il est un Yoga de la tradition. Il est basé sur une pratique psycho-corporelle qui a pour but de réguler et d'améliorer les diverses fonctions vitales du corps : respiratoire, circulatoire, digestive....

Il a une influence bénéfique sur tous les systèmes nerveux et glandulaire - sur la souplesse de la colonne vertébrale et sur le tonus de la masse musculaire.

Il a également un impact bénéfique sur l'équilibre mental et développe notre capacité à trouver notre bien-être.

Des postures dynamiques et statiques synchronisées avec des techniques de souffle - Relaxation - Méditation : une composition bien dosée dans une atmosphère chaleureuse, qui ne laisse pas indifférent (Accessible à tous quel que soit son âge - son état de santé ou ses handicaps).

Les cours ont lieu tous les JEUDI à 19h30, dans une atmosphère accueillante et chaleureuse. Ils sont donnés par des professeurs certifiés de la Fédération FTKY

**Pour tous renseignements : s'adresser au siège de l'Association Sat Nam
(d'autres cours existent sur les communes avoisinantes)**

05 57 43 06 73 - sat-nam@wanadoo.fr

Musique

Madame Brun, professeur de musique, a présenté Philippe Adoll, âgé de 17 ans au concours « Steinway Prodiges Art ». Ce concours s'est déroulé le 25 mars 2018 au Conservatoire Nationale de Musique de Paris, rue de la Boétie. Philippe a obtenu le premier prix avec une excellente note de 18,10/20.

Le 31 mars a eu lieu à La Réole, le concours Prodiges Art auxquels ont participé :

- Ella Brissonnet, cycle 1, niveau 1 qui a obtenu la note de 16/20, 2^{ème} mention.
- Lou Brissonnet, cycle 1, niveau 2 qui a obtenu la note de 16/20, 2^{ème} mention.
- Tom Algéo, cycle 2, niveau 1 qui a obtenu la note de 14/20, 3^{ème} mention.

Pour les cours de septembre 2018, les inscriptions débuteront à compter du 15 mai.

L'émission des « Petits Prodiges » de France 2 a recontacté Mme Brun pour préparer Clément Emeillant s'il le souhaite.

Mme Brun est fière des résultats présentés et encourage les futurs élèves et candidats aux concours à se préparer avec sérieux pour obtenir d'aussi bons résultats.

Cours de Musique MME BRUN

Professeur de musique
Diplôme agréé de l'Ecole Supérieure de Paris A.C.F - A.P.H.

Solfège et Théorie
Piano, Accordéon, Guitare, Harpe, Gembé
Flûte, Xylo, Orgue, Synthétiseur

Rue de Magnan Nord
33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

06 68 85 40 20

(Sur rendez-vous)

DANSE Moderne & ZUMBA



GALA DE DANSE
Samedi 16 Juin 2018
20h30 - Salle des fêtes

Bloquez d'ores-et-déjà votre date !
Avec un son & lumières de professionnels
et des costumes pailletés, les élèves vous
feront le show !

**Laissez la musique vous emporter, Amusez
vous, Gardez la forme !**



Cours de DANSE Moderne et ZUMBA tous les MERCREDIS de 15h à 21h,
ENFANTS dès 4 ans, ADOS, ADULTES, filles & garçons, tous niveaux.
VIBREZ sur les rythmes les plus tendances, chorégraphies modernes et
bonne ambiance !

De nombreux **EVENEMENTS** sont organisés tout au long de l'année,
ouverts à tous !

ZUMBA PARTY d'1h30 (Octobre Rose, Téléthon..) et **STAGES ENFANTS
de 2h** pendant les vacances scolaires.

Consultez notre AGENDA sur **ardm-danse.fr**

**INSCRIPTIONS TOUTE L'ANNÉE,
COURS D'ESSAI OFFERT**

R.A.M
Yvrac



*Animations
et spectacles
gratuits*

du 22
au 29 Juin

Famille en Fête

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS



Pôle Petite Enfance 11 bourg de Beychac
33750 Beychac et Cailteau - tél. : 05 56 72 51 86

Mail : poleenfancegalipette@gmail.com

Pour YVRAC : RAM - Émilie Barrau - tél. : 05 56 23 78 95

Mail : coordonfanceyvrac@orange.fr

Pour le confort de chacun, spectacles et animations commenceront à l'heure.
En cas de pluie, les spectacles seront maintenus et se joueront en salle sur site.



Natura 2000

Dans le cadre du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) en place depuis 2017 sur les palus de Saint-Loubès et d'Izon, Rivière Environnement chargé de coordonner la mise en oeuvre du projet, propose des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour une durée de 5 ans.

Si vous êtes propriétaire d'une parcelle éligible et intéressé par ce dispositif, prenez contact avec Morane Genet et Romain Comas, animateurs Natura 2000 au 05 56 49 59 78 ou <http://www.riviere-environnement.fr>

Ramassage des encombrants

Lundi 4 juin 2018

Lundi 2 juillet 2018

Lundi 6 août 2018

Lundi 3 septembre 2018

Lundi 8 octobre 2018

Rappel

Avec le retour du printemps, nous vous rappelons pour le respect de tous que l'usage des tondeuses thermiques et autres outils électriques est autorisé uniquement les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



**Service à la personne
"Source d'indépendance"**

05.64.10.05.60

contact@happy-autonomie.fr

www.happy-autonomie.fr



Entretien du cadre de vie



Aide aux courses et préparation de repas
Aide administrative



Aide à la toilette et habillage, lever/coucher,
Mobilité et transport pour personne en
invalidité (accident, maladie, grossesse)



Accompagnement, promenade, jeux,
discussion



Jardinage - Petit
bricolage



CHÈQUE
CESU
PRÉFINANÇÉ

Alimentation
Cosmétiques



Compléments
alimentaires

Allée du Bio



Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de
9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.
Le samedi de 9h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h00.

Votre conseillère
Céline REYNAERT
Livraison à domicile



20 Avenue Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE et CAMEYRAC
Tel./Fax : +33 (0)5 56 30 55 08 - www.alleedubio.fr

Les Jardins de Thomas

Entretien des espaces verts

Tel : 06.81.81.38.90

Fax : 09.61.66.16.85

Email : thomas.acien@hotmail.fr

Diplômé en Licence professionnelle d'Aménagement du paysage

La chasse à St Sulpice

Afin de réguler au mieux la surpopulation de nuisibles sur notre commune, la société de chasse est dans l'obligation d'organiser des battues.

Celles-ci sont soumises à un plan de chasse et sous la responsabilité d'un chef de battue.

Nous vous demandons de bien vouloir coopérer en respectant le balisage et les zones avec des chasseurs en tenue orange pour que la sécurité et le loisir de chacun soient menés à bien.

La société de chasse vous remercie de votre compréhension.

Dates des battues aux chevreuils : 16 septembre, 6 octobre, 1er décembre 2018, 20 janvier 2019.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. Ornon : 06.75.12.97.68

Saint Sulpice de France

Le rassemblement des Saint Sulpice de France aura lieu cette année à **St Sulpice sur Loire les 26 et 27 mai prochains.**

Prime isolation des combles

Prime isolation pour les combles mise en place par l'état : informations et test d'éligibilité sur <https://www.prime-isolation.fr>

Dossier mariage

Vous pouvez venir retirer un dossier mariage seul ou à deux à l'accueil de la mairie. Il sera à remettre avec toutes les pièces demandées, par les deux futurs époux, sur rendez-vous le mercredi matin au service état civil auprès de Madame Virginie Courret afin d'instruire le dossier. Tout dossier incomplet sera irrecevable.

Pour toute information complémentaire, l'accueil de la mairie 05.56.30.84.13 ou par mail : mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr

Pièces d'identité

Pour vos pièces d'identité (Carte d'identité ou passeport),

Se munir de la pré-demande et des pièces justificatives :

- pour une carte d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>
- pour un passeport : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

Prendre rdv dans une mairie habilitée via la plate-forme <https://welrdv-mairies-cni.fr/>

Plus d'infos :

- sur le site de la mairie www.saintsulpiceetcameyrac.fr
- ou **05 56 30 84 13**



« L'alimentation et vous ... »

Un questionnaire pour mieux comprendre les pratiques et les attentes alimentaires des habitants du Cœur Entre-deux-Mers

www.coeurentre2mers.com/Plan_alimentaire



Renseignements : 05.56.23.95.17

Pôle territorial Cœur Entre-deux-Mers

20 bis Grand Rue 33750 TARGON



Habitants du Cœur Entre-deux-Mers, exprimez-vous jusqu'au 10 juin 2018 sur vos modes d'approvisionnements en produits alimentaires ainsi que vos attentes en matière de produits locaux et tentez de gagner un panier de producteur garni.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- 04 jan. : Alessio Giuseppe FANARA
11 jan. : Léonie Suzy Roch CONTE
15 jan. : Félix Louis Pierre GAUTIER
06 fév. : Abigaël MAROT
12 mars : Harry Albus Rémy DEMION
13 mars : Aymen ALLOUCHE
14 mars : Zoé Désirée RODRIGUEZ
04 avril : Chloé DRISS
05 avril : Andréa Hélène Laurinda LOPES
16 avril : Lucas Jean BOUMARD
22 avril : Livia Mohea SINSOUT

DÉCÈS

- 05 jan. : René Edouard BELLANGER
16 jan. : Jean Paul Louis PARAIN
18 jan. : Ida Marthe Thérèse TOUZET veuve LAVIGNAC
20 jan. : Valérie Jeanne Monique DROQUE
16 fév. : Marie Sylvette VILLARD épouse BEAU
20 fév. : Claude BAROS
29 mars : Denis MARCHAND
01 avril : Odette Marie Augustine LALLEMENT veuve CAZAUBON
06 avril : Jeanne Marie-Louise ABADIE veuve COIRIER
07 avril : Jean-Pierre BRACHET

AGENDA

JUIN

Du 8 au 10
Biennale des peintres sur le thème de « La ville », Salons de la mairie.

Samedi 9
8^e édition du Rétro Auto Moto organisé par le CRAM, Parc du Château de St Sulpice à partir de 9h.

Samedi 9
Vide grenier du foot, stade, à partir de 8h.

Vendredi 15
Kermesse de l'école maternelle.

Samedi 16
Gala de danse de l'ARDM, salle des fêtes, 20h30.

Lundi 18
Commémoration de l'appel du Général de Gaulle 18h30, monuments aux morts.

Samedi 23
Concert annuel des cours de musique et du musicum, au profit des Restos du Coeur, salle des fêtes, 20h30.

Vendredi 29
Fête de l'école élémentaire.

Les 29 et 30
Fête locale organisée par le comité des fêtes dans la cour de la bibliothèque : concerts, animations diverses, fête foraine, repas...

JUILLET

Dimanche 1^{er}
Fête locale organisée par le comité des fêtes : Bric à Brac, fête foraine, restauration sur place, buvette.

Samedi 14
Fête nationale, monument aux morts, suivi d'un apéritif offert par la municipalité, 11h30.

SEPTEMBRE

Samedi 15
Forum des associations, cour de la bibliothèque, 9h-13h.

Du 24 au 27
Bourse aux vêtements Automne/Hiver, salle des fêtes.

Samedi 29
Soirée cabaret transformiste de Saint Sabastien, entrée 20€, salle des fêtes.

Dimanche 30
Loto des cavaliers du Pôle Equestre à la salle des fêtes.

OCTOBRE

Samedi 13
Paëlla du Foot.

Dimanche 14
Bric à Brac organisé par St Sulpice Loisirs, salle des sports, 8h-18h.

Samedi 20
Vide dressing organisé par Rebondir 2017, salle des sports, 9h-18h.

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses

Du 2 juin au 26 août 2018

Samedi 26 mai
Yvrac 18h30
Dimanche 27 mai
St Loubes 10h30 MDF
Samedi 2 juin
Ste Eulalie 18h30
Dimanche 3 juin
St Loubes 10h30
Baptême/Communion
Samedi 9 juin
Montussan 18h30

Dimanche 10 juin
St Loubes 10h30
Profession de foi
Samedi 16 juin
Caillau 18h30
Dimanche 17 juin
St Loubes 10h30
Samedi 23 juin
Izon 18h30 Communion

Dimanche 24 juin
St Loubes 10h30
Communion
Samedi 30 juin
St Sulpice 18h30
Dimanche 1 juillet
St Loubes 10h
Samedi 7 juillet
Yvrac 18h30
Dimanche 8 juillet
St Loubes 10h

Samedi 14 juillet
Beychac 18h30
Dimanche 15 juillet
St Loubes 10h
Samedi 21 juillet
Ste Eulalie 18h30
Dimanche 22 juillet
St Loubes 10h
Samedi 28 juillet
Montussan 18h30

Dimanche 29 juillet
St Loubes 10h
Samedi 4 août
Izon 18h30
Dimanche 5 août
St Loubes 10h
Samedi 11 août
St Sulpice 18h30
Dimanche 12 août
St Loubes 10h

Mercredi 15 août
Yvrac et St Loubes 10h30
Samedi 18 août
Caillau 18h30
Dimanche 19 août
St Loubes 10h
Samedi 25 août
Montussan 18h30
Dimanche 26 août
St Loubes 10h

Accueil : 13, rue de Saint Aignan 33450 Saint Loubès. - 05 56 20 41 30 - sp.stloubes@orange.fr

Permanences : mardi-mercredi-samedi : 9h30/12h - Vendredi 9h30/12h - 17h/19h. - **Permanences été** : juillet et août : Mardi et samedi de 10h à 12h.

Pour un baptême : inscriptions 3 mois à l'avance. **Pour un mariage** : inscriptions 6 mois à l'avance

PJS : Père Justin Singha 06 99 93 35 92 - **PPM** : Père Paul Mounicoux 05 56 20 46 57 / 06 68 40 39 65 - **PAL** : Père Arnaud Louaza 06 44 05 43 35 - **MDF** : Messe Des Familles
Les prêtres confessent sur RV ou avant les messes.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le temps du vote des budgets des collectivités vient de passer. Au niveau de la commune, comme pour la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès, les budgets sont le nerf de la guerre pour le fonctionnement de nos collectivités. Ce vote concerne, entre autres, celui des taxes, autrement dit le taux de nos impôts locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et celle sur le non-bâti.

Il y a été décidé le maintien des taux des impôts dit locaux. Cela prouve pour ces 2 collectivités qu'une saine gestion financière a été menée, aidée cette année par le maintien des dotations de l'Etat. L'actualité gouvernementale promet la suppression de la taxe d'habitation pour 80% d'entre nous. Celle-ci serait compensée, mais rien n'est encore fixé, donc la prudence de gestion reste de mise.

En ce qui concerne la communauté de communes, les efforts budgétaires porteront sur les principales compétences. Le réseau routier communautaire, l'assainissement collectif, le réseau hydraulique, le centre aquatique, le centre intercommunal d'action

sociale, le numérique, le centre de secours du SDIS, etc.

En juillet, le bulletin communautaire vous donnera plus d'informations sur ces sujets d'importance et pour lesquels des budgets conséquents sont mis en place. Dans le cadre de ces dépenses, et pour notre commune, la rénovation de la 2ème partie de l'allée de la Pépinière a été actée.

Voilà de beaux projets en perspective, c'est notre avenir qui se bâtit ainsi. Nous savons que 2 priorités communautaires sont à l'ordre du jour : le centre aquatique et la fibre optique. Soyez certains que les élus de cette collectivité oeuvrent au quotidien, avec l'énergie nécessaire pour que vous, administrés, puissiez jouir d'équipements de grande qualité.

Cordialement à vous tous.

PS : Est-il besoin de signaler que les fossés de la commune tout comme le bas côté de nos belles routes ne sont pas de poubelles de tri. Il est bien dommage que quelques uns ne prennent pas la peine de jeter canettes, sacs de restauration rapide ou autres dans leur poubelle particulière.



Claude PULCRANO



Martine MAZUQUE



Jean-Paul GRENET



Sandra MAGRI



Robert BUDIS



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit
Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7
Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

**TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM**

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN
RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89

*Un expert pour le nettoyage
de vos vitres*



DEMAY Christophe 06.10.86.83.96
Saint-Sulpice et Cameyrac chrdemay@wanadoo.fr

**SAINT SULPICE
CONSTRUCTIONS**

S.S.C.

*Entreprise de
Maçonnerie*

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12

ATPS SURÉLEVATION

Mettez de l'**Espace**
dans votre **Maison**

Plus d'**Espace** !
Plus de **Confort** !



Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Filleur
33750 Beychac et Cailleur

05.56.30.83.97
www.atps-surelevation.fr

Beychac et Cailleur



CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97

SUPER U

Saint Sulpice et Cameyrac

Centre Commercial - Place Maucaillou - Tél. : 05 57 34 51 00

superu-saintsulpice.com

f Super U Saint Sulpice et Cameyrac



Ulocation



pour célébrer



pour goûter



pour s'amuser

Pour l'achat d'un fût de 20L

1,00 €

par jour

Tireuse à bière

BIENVENUE DANS LE SUPERMARCHÉ
PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS*



U DRIVE

coursesu.com

DU PAIN CHAUD
TOUTE LA JOURNÉE.
PÉTRI, FAÇONNÉ
ET CUIT SUR PLACE



VOS COURSES
préparées
GRATUITEMENT
sans minimum
de commande

au même prix qu'en magasin
en 4 heures seulement !

MAGASIN OUVERT LE DIMANCHE MATIN